

ÉCOLE DOCTORALE 566

« SCIENCES DU SPORT, DE LA MOTRICITE ET DU MOUVEMENT HUMAIN »

Université Paris-Saclay - Université de Paris - Université Paris-Nanterre

CONCOURS DE CONTRATS DOCTORAUX au titre de la session 2020

REGLEMENT

Un concours pour l'attribution de Contrats Doctoraux est ouvert aux titulaires d'un master en vue de la préparation d'une thèse à la rentrée universitaire 2020-2021 à l'Université Paris-Saclay ou à l'Université de Paris ou à l'Université Paris-Nanterre, au sein de l'Ecole Doctorale 566. Pour plus de détails sur les conditions d'éligibilité, les candidats peuvent contacter le secrétariat de l'ED à l'adresse suivante: marie-pierre.richoux@universite-paris-saclay.fr ou 01 69 15 61 98

1. NOMBRE DE CONTRATS DOCTORAUX OUVERTS AU CONCOURS EN 2020

En 2020, il y aura 3 contrats pour Paris-Saclay (au titre de Paris Sud), 1 pour Paris Nanterre, 1 pour l'Université de Paris (à confirmer).

2. ROLE DU JURY DU CONCOURS

Le jury apprécie **les aptitudes à la recherche** de chaque candidat ou candidate, sa **compréhension du caractère novateur** de son **sujet de recherche**, sa capacité à le **situer dans le contexte scientifique international** et ses **qualités d'exposition**.

Le jury se prononce sur la capacité du candidat ou de la candidate à mener à bien son projet doctoral dans les conditions prévues pour son déroulement, en particulier l'unité ou l'équipe de recherche d'accueil et la direction du projet doctoral.

Le jury vérifie aussi si les compétences et aptitudes linguistiques du candidat ou de la candidate sont suffisantes pour permettre son intégration dans l'unité de recherche et le bon déroulement de ses travaux. Lorsque le candidat ou la candidate ne dispose pas d'un diplôme conférant le grade master, la commission ou le jury indique si les compétences et diplômes acquis par le candidat peuvent justifier une dérogation à la condition de diplôme requise pour l'inscription en doctorat.

3. OBJECTIFS ET CRITERES D'ELIGIBILITE PROPRES A CE CONCOURS

En plus des objectifs généraux affirmés dans la charte du doctorat des universités co-accréditées de l'ED SSMMH et la charte européenne qui s'appliquent à toutes les candidatures, des objectifs complémentaires

et des critères d'éligibilité spécifiques sont énoncés ci-après pour les contrats doctoraux financés sur la masse salariale des établissements membres (ou contrats MESRI).

- › **Ouverture** : l'école doctorale devra **auditionner au minimum 2 candidats** par contrat doctoral mis au concours.
- › **Accords** : Une candidature ne sera pas éligible si un directeur de thèse a donné son accord pour diriger la thèse, et que le directeur du laboratoire d'accueil a également donné son accord pour accueillir le doctorant
- › **Taux d'encadrement** : Une candidature ne sera pas éligible si le directeur de thèse pressenti est mis en situation dérogatoire sur le nombre de doctorants ou le taux d'encadrement fixé par l'école doctorale (5 doctorants à taux plein d'encadrement) en obtenant un nouveau contrat.
- › **Coordination des capacités de recherche et du potentiel d'encadrement** :
 - Une candidature ne sera éligible que si le directeur de thèse pressenti est membre d'une des équipes ou unités de recherche fédérées par l'école doctorale, et inscrit dans la liste des chercheurs et enseignants-chercheurs HDR de l'école doctoral.
 - Les contrats doctoraux devraient être attribués *de préférence* à des candidatures dont le directeur de thèse n'a pas obtenu un autre contrat doctoral la même année ou l'année précédente sur le même programme.
 - Sauf exceptions les contrats doctoraux apportés par une composante, un établissement-composante (ou université co-accréditée) sont destinés à des doctorants accueillis dans des unités de recherche dont celui-ci est tutelle.

4. CE QUI EST ATTENDU DES CANDIDATS ET DES CANDIDATES ELIGIBLES, LES CRITERES D'ÉVALUATION

Le processus d'admission comporte les caractéristiques principales d'un recrutement de jeune-chercheur, ouvert et exigeant, conduit selon des procédures et avec des critères d'évaluation explicites et transparents, s'attachant à la fois :

- au **parcours de formation** de chaque candidat, ses connaissances des concepts, des objets, des techniques et des méthodologies utilisées dans le domaine de recherche,
- à ses **expériences de recherche (stage)**, et sa capacité à les présenter avec lucidité et maturité, ses éventuelles publications,
- à la **qualité** et à l'**originalité** de son **projet de recherche**, à la solidité de la **démarche envisagée** et à la capacité du candidat à **l'exposer de manière convaincante**,
- aux **compétences et qualités personnelles du candidat**, (par ex. motivation, autonomie, enthousiasme et dynamisme, engagement...),
- à son **intégration dans l'unité de recherche et aux conditions d'encadrement**.

En ce qui concerne plus spécifiquement les auditions et le sujet de la thèse, chaque candidat devra avoir identifié les difficultés et les enjeux principaux de son sujet de recherche et ce qui peut en constituer l'**originalité** vis à vis du contexte **international**. L'**ambition**, la **prise de risque scientifique** et l'approche **interdisciplinaire** des sujets de recherche sont encouragées.

Lors des auditions, il est attendu que chaque candidat sache **défendre son projet** devant le Jury de l'école doctorale. Les aptitudes des candidats à synthétiser, structurer et exposer leur projet de manière convaincante sont importantes (capacité de synthèse d'informations complexes, maîtrise des outils de communication, gestion du temps et stress, aisance orale, enthousiasme et dynamisme).

Chaque candidat doit savoir **faire apprécier les enjeux et l'ambition** de son projet, en démontrer la **faisabilité** et **convaincre son auditoire** de sa capacité à le mener à bien. Pour cela, il devra, notamment, présenter :

- la **démarche de recherche** qu'il compte suivre,

- les **méthodes** qu'il compte utiliser,
- les **étapes principales** du projet,
- son **inscription dans la durée**,
- les **risques éventuels** qu'il comporte etc.

Cet exercice permet à chaque doctorant de commencer son doctorat en ayant cerné les caractéristiques principales de son projet doctoral et en ayant déjà bénéficié d'un premier retour critique extérieur dès son admission.

5. ORGANISATION DU CONCOURS

COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé par les membres du bureau et du conseil de l'école doctorale en formation restreinte.

CALENDRIER

- > **Dépôt** des sujets sur ADUM par les enseignants chercheurs : **avant le 31 Mars 2020**
- > **Affichage** sur ADUM des sujets de thèse ouverts au concours : **au plus tard le 2 Avril 2020**
- > **Candidatures** (sur sujet affiché ou candidature libre) : **avant le 15 Mai 2020 – 12h00**
- > **1^{er} Jury** (sélection des candidats auditionnés) : **entre le 19 et 25 Mai 2020**
- > **2^{ème} Jury** (auditions des candidats) : **11 - 12 Juin 2020, selon des modalités précisées ultérieurement**

MODALITES DE CANDIDATURES

Les sujets proposés par des enseignants-chercheurs sont visibles sur le site :

https://www.adum.fr/as/ed/proposition.pl?site=PNan_SSMMH

Certains sujets sont dits « réservés » et seul un(e) étudiant(e) peut y candidater. D'autres sujets sont ouverts à la candidature.

- **1^{ère} possibilité : Candidature sur un sujet proposé**

Si le sujet a été « réservé » pour un étudiant, l'étudiant peut accéder à la candidature depuis son espace personnel sur ADUM.

Si le sujet n'est pas « réservé », les étudiants peuvent accéder à la candidature en cliquant sur le bouton « Accès à mon espace de candidature » depuis la page affichant les sujets, ou en se rendant à la page :

https://www.adum.fr/script/candidature/index.pl?site=PNan_SSMMH

- **2^{ème} possibilité : Candidature spontanée (l'étudiant propose le sujet de thèse)**

L'étudiant doit s'assurer d'avoir l'accord du directeur de thèse et du directeur de laboratoire avant de débiter le dossier de candidature ;

Lien pour les candidatures spontanées :

https://www.adum.fr/script/candidature/index.pl?&candTyp=1&site=PNan_SSMMH

ORGANISATION DES AUDITIONS

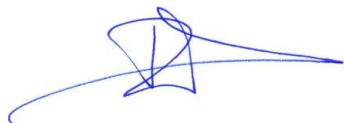
L'audition des candidats est fixée **au jeudi 11 juin et/ou vendredi 12 juin de 9h30 à 18h30**, selon un déroulement qui sera précisé ultérieurement. Des convocations individuelles seront adressées par courrier électronique aux candidats, après la tenue du 1^{er} jury de sélection pour les auditions.

Sauf indication contraire sur la convocation, les candidats auront **10 minutes** pour présenter leur projet de thèse, suivies par 10 minutes de questions.

L'ensemble du concours est ouvert à la mobilité et la mobilité internationale est valorisée.

Les résultats seront connus, affichés et disponibles au secrétariat de l'ED le Lundi 15 juin 2019 à 14h.

Orsay le 18 Mars 2020

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

La Directrice de l'ED 566
Pr. Isabelle SIEGLER